

Petite enfance. Hier, la première crèche interentreprises du Var était inaugurée en grandes pompes, quelques mois après son ouverture.

La naissance des Violettes

■ Il aura fallu attendre près de vingt ans pour voir enfin une crèche dans la zone industrielle de Toulon-Est. Maintes fois annoncé, le projet n'est jamais parvenu à voir le jour. Jusqu'à l'arrivée de la Part de rêve dans le Var. A l'été 2005, Rémi Demersseman-Pradel, le créateur, présente sa société à un ami qui travaille dans une des entreprises de la zone et évoque avec lui les différents projets portés par l'AFUZI en la matière. Contactée, cette dernière lui indique que sa propre démarche n'aboutit pas et l'autorise à monter un projet indépendant. Les consultations auprès des entreprises sont lancées en septembre 2005, bouclées en décembre. Elles indiquent toutes un besoin suffisant. Les contacts avec la CAF, la PMI et les mairies de La Farlède et de La Garde indiquent une possibilité d'ouverture. Début 2006, le projet des Violettes est annoncé.

Nouvelle crèche et nouveau service.

Le 06 juin dernier la première crèche interentreprises du Var est créée. L'aménagement s'est terminé à la fin du mois dernier. Au final ce sont 15 nouveaux emplois qui ont été créés. D'une capacité finale de 45 places, la crèche a accueilli depuis son ouverture 15 puis 25 enfants. Cette augmentation progressive de capacité, qui doit se poursuivre jusqu'en 2009, devrait permettre aux fondateurs et à la directrice de convaincre par l'exemple les chefs d'entreprises qui découvrent ce nouveau service pour leurs salariés.



Vingt-cinq places ont été réservées par les entreprises de la Z.I. de Toulon Est pour les tous petits.

Et hier, c'est en grandes pompes que le créateur des Violettes et son équipe sont venus inaugurer leur crèche, entourés des élus, des partenaires, des parents et des nouveaux pensionnaires des Violettes.

Une crèche hors du commun.

Virginie, employée à la CNMSS*, et maman de Nathan, 2 ans et demi, et de sa sœur Eva, 4 mois et demi, fait partie des 25 salariés dont les entreprises ont réservé des places. Pour ne pas dire les 25 chanceux : « Nous payons de notre poche 94 centimes de l'heure, la CNMSS paye le reste. Les horaires sont très souples, contrairement à mon ancienne crèche où je devais récupérer Nathan à 17h30. Et

l'énorme avantage, c'est qu'il n'y a pas d'attente, vu que ce sont les entreprises qui réservent... ».

Et Marine, maman de Camille, 3 mois, aimerait bien elle aussi pouvoir profiter de tous ces avantages. Son mari est gendarme et justement l'Armée vient de réserver une vingtaine de places : « *J'aimerais vraiment que Camille puisse intégrer cette crèche. On habite La Farlède et c'est difficile de faire garder ses enfants. Soit il n'y a pas de place, soit le feeling ne passe pas ou bien c'est les horaires qui ne correspondent pas. Ici, tout nous conviendrait. Il devrait y avoir plus de crèches en général et des comme ça en particulier ».* Des avantages qui font justement

toute la spécificité des Violettes. Avec une particularité en plus : l'AFUZI a réservé une place d'urgence partagée par les parents dont l'entreprise, adhérente à de l'association, ne dispose pas d'une réservation à temps plein. En clair lorsque le mode de garde habituel, quel qu'il soit, fait défaut sur une courte durée, l'enfant est accueilli au sein de la crèche. Bref, hier matin, entre ruban et petits fours, petits et grands étaient ravis d'assister à l'inauguration des Violettes.

DIANE CASTELLANI

▲ *Caisse nationale militaire de la Sécurité sociale